Médaille de l'Enfance et des Familles

L'Udaf des Vosges assure, comme chaque année, le secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles, distinction honorifique décernée par l'État pour valoriser l'engagement exemplaire de parents, proches, bénévoles ou professionnels œuvrant auprès des enfants et des familles.

Vous souhaitez obtenir cette médaille ou l'offrir à l'un de vos proches ?

Retirez et déposez votre dossier en mairie !

Toutes les informations pratiques, les conditions d'attribution et les documents nécessaires sont disponibles sur ce site : https://www.udaf88.fr/services-aux-familles/secretariat-medaille-enfance-et-familles/

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 31 JANVIER 2026